



Conseil municipal

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six du mois de mai, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : **M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - Mme ROY-BOUTELOUP Cécile – M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian – M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric**

ABSENTS EXCUSES : **Mme CHEUVRY Michèle**

ABSENTS : **Mme MARTINS Inès**

Pouvoirs : **Mme CHEUVRY Michèle à Mme ROY Isabelle**

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint**



I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

II DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°DE_2020_015 du 12 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance :

- Décision n°2025_004 – concession cimetière trentenaire n°469**

- Décision n°2025_005 – marchés inférieurs à 90 000€HT**

• 01/04/2025 - EI BOUCHER (décaissement) –	1037,50 €HT
• 01/04/2025 – EI BOUCHER (ouverture busage) –	1037,50 €HT
• 01/04/2025 – EI BOUCHER (curage fossé) –	2500 ,00€HT
• 01/04/2025 – EI BOUCHER (création fossé) –	420,00 €HT
• 03/04/2025 – PEV (végétalisation cimetière) –	5700,00 €HT
• 03/04/2025 – ABELIUM (accès portail famille logiciel) –	5530,00 €HT
• 03/03/2025 – ABELIUM (formation modules logiciel) –	1925,00 €HT
• 3/04/2025 – PEV (lutte pigeons) –	535,00 €HT
• 15/04/2025 – SETIN (serrurerie) –	575,95 €HT
• 15/04/2025 – SETIN (petit matériel technique) –	696,15 €HT
• 15/04/2025 – GEDIMAT (store SP) –	420,13 €HT
• 15/04/2025 – GEDIMAT (huisseries locatif) –	1156,40 €HT
• 15/04/2025 – SIGNAUXC GIROD (signalisation) –	1604,44 €HT
• 15/04/2025 – CLOUÉ EQUIPEMENT (tondeuse à main)	536,75 €HT
• 18/04/2025 – SETIN (poste à souder) –	850,13 €HT

•	18/04/2025 – SETIN (serrurerie) –	201,11 €HT
•	18/04/2025 – SETIN (matériel électrique) –	1331,40 €HT
•	18/04/2025 – PLUME THOMASSEAU (maintenance chaudières) –	2690,00 €HT
•	22/04/2025 – GEDIMAT (huisserie) –	1168,51 €HT
•	22/04/2025 – WURTH (fournitures techniques) –	813,82 €HT
•	22/04/2025 – WURTH (EPI) –	1251,25 €HT
•	22/04/2025 – TPR BRUNEAU (rénovation salle de bain locatif) –	6193,39 €HT
•	22/04/2025 – LA CELTIQUE (fourniture technique) –	675,00 €HT
•	06/05/2025 – BMS (photocopieur maternelle) –	1850,00 €HT
•	09/05/2025 – GEDIMAT (store bibliothèque) –	103,05 €HT
•	09/05/2025 – LANGLE (matériel entretien locaux) –	36,58 €HT
•	15/05/2025 – AXIMUM (signalisation) –	355,27 €HT
•	15/05/2025 – IKEA (mobilier scolaire) –	99,98 €HT
•	22/05/2025 – ZEN BTP (balayage voirie) –	640,00 €HT
•	23/05/2025 – COMAT&VALCO (signalisation) –	4505,00 €HT
•	23/05/2025 – SETIN (matériel technique) –	79,13 €HT
•	23/05/2025 – EI BOUCHER (fauchage) –	10670,00 €HT
•	23/05/2025 – EI BOUCVHER (décaissement) –	200,00 €HT
•	23/05/2025 – PHARMACIE DES 2 AVENUES (pharmacie) –	184,60 €HT
•	24/05/2025 – SARL TEV (espaces verts) –	338,60 €HT
•	Décision n°2025_006 – marchés inférieurs à 90 000€HT	
•	15/05/2025 - BATEC (CSPS aménagement Godinière) –	990,00 €HT

III AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A. Point conseil d'école : Xavier GAUTHIER relate les points principaux abordés lors du conseil d'école du 13 mai dernier :

- A la prochaine rentrée, 129 élèves sont prévus (126 cette année) sur 6 classes ; le besoin d'AESH se fait sentir avec 7 élèves en situation de handicap.
- L'arrivée de la nouvelle ATSEM est saluée.
- Le Réseau d'aide (RASED) sur le secteur intervient pour quelques enfants dans différents domaines : aide pédagogique, psychologique notamment avec la mallette psychologique cofinancée par la commune en partenariat avec 4 autres communes.
- Le PPMS unifié doit être complété par la commune sur certaines données techniques et sur le temps périscolaire. Un exercice incendie a eu lieu le 29 avril en présence du conseiller prévention de l'Education Nationale et de M. le Maire, le prochain se déroulera en septembre.
- Le travail des agents techniques est salué. De menus travaux ont été effectués (panier basket, réparation table ping-pong...), d'autres sont à venir (lavabo plus bas dans bloc sanitaire...) et des investissements sont prévus (tablettes cycle 2, TBI d'occasion, photocopieur côté maternelle...).
- Remontées du questionnaire donné aux parents :
 - ALSH / la salle côté Godinière est trop petite malgré le dédoublement sur les 2 sites mais pas d'autre solution ; il est autorisé que les enfants prennent un petit-déjeuner (heure cantine 13h00).
 - Difficultés de stationnement côté Godinière : 7 à 8 places vont être créées et les familles sont encouragées à se garer un peu plus loin et à venir à pied.
 - Allongement temps cantine : cela engendrerait un décalage des horaires d'école.
- Le solde de la coopérative scolaire reste bénéficiaire.
- Un changement de manuels scolaires est attendu pour la prochaine rentrée, à voir sur le budget « Fournitures ».
- Une journée sans écran a été initiée autant école que maison ; certains élèves s'inquiétaient de leur capacité à jouer le jeu... à renouveler.

- Projets à venir : natation scolaire au Spadium de Monts et école et cinéma dont le transport est financé par Touraine Vallée de l'Indre, correspondance avec une école française à Rabat au Maroc, journée ramasse déchets le 25 avril avec 2 adjoints techniques communaux, savoir rouler à vélo, prévention SNCF, visite collège et classe supérieure, sortie de fin d'année pour toutes les classes au Puy du Fou et fête de l'école programmée le 20 juin.

IV PERSONNEL COMMUNAL

A. Crédit de poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour avancement de grade : Xavier GAUTHIER propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^e à compter du 8 juin 2025 pour répondre à un avancement de grade d'un adjoint en poste. Les élus, après vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décident de créer ce poste et autorisent M. le Maire à signer tout document afférent.

DE_2025_020 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

B. Crédit de poste adjoint technique territorial à 28/35^e : Xavier GAUTHIER propose, au vu des mouvements de personnel, de la hausse d'effectif des enfants fréquentant la restauration scolaire, de créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 28/35^e pour conforter l'organisation du service de restauration scolaire et entretien des locaux communaux. Un poste pour accroissement d'activité avait été créé sur cette base mais ces missions deviennent pérennes et conduisent donc à la création d'un poste. Les élus, après vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, actent de ce besoin et décident de créer ce poste et autorisent M. le Maire à signer tout document afférent.

DE_2025_021 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial

C. Crédit de poste adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à 30/35^e : Xavier GAUTHIER propose, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir renfort aux services de restauration scolaire et entretien des locaux communaux au vu de l'effectif des élèves de l'école communale, des mouvements de personnel et de l'organisation des services périscolaires, de créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 30/35^e. Les élus, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, actent de ce besoin et acceptent de créer ce poste temporaire pour 12 mois à compter du 15 juin 2025.

DE_2025_022 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

D. Tableau des effectifs : Xavier GAUTHIER indique aux élus qu'il convient, compte-tenu des décisions de créations de poste précédemment étudiées de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

DE_2025_023 Personnel communal et tableau des effectifs

V BUDGET-FINANCES

A. Subvention au Comité d'œuvres Sociales Touraine Vallée de l'Indre (COS TVI) : M. le Maire rappelle que la commune adhère au Comité des Œuvres Sociales Touraine Vallée de l'Indre pour ses agents communaux depuis 2021, que les prestations sont appréciées des agents communaux et que 8 agents communaux adhèrent personnellement en complément au COS TVI. Aussi, il présente la demande de subvention du COS TVI reçue le 3 avril dernier, basée sur un montant de 30 € par agent communal et 70 € par agent adhérent au COS, soit un total de 860 €. Les élus acceptent, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'attribuer la subvention de 860 € au COS TVI pour l'année 2025.

DE_2025_24 Subvention COS 2025

B. Fonds de concours général Touraine Vallée de l'Indre : M. le Maire rappelle :

- Que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique des territoires a mis en place, en appui de ses communes membres, l'attribution de fonds de concours généraux pour des projets en investissement ;
- Que les communes peuvent solliciter ce fonds de concours cumulable avec les montants non utilisés les années précédents sur la durée du mandat ;
- Que les dépenses éligibles doivent répondre au règlement des fonds de concours généraux ,
- Que le fonds de concours est plafonné à 50 % du solde de l'opération restant à charge de la commune ;
- Que cette demande de fonds de concours peut être formulée à tout moment de l'année en cours ;

M. le Maire propose de déposer une demande au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre de l'achat d'un nouveau tracteur aux fins de travaux d'entretien, de gestion et d'embellissement de la commune. Après délibération, le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de solliciter une subvention au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 50 % de l'investissement de l'achat d'un nouveau tracteur aux fins de travaux d'entretien, de gestion et d'embellissement de la commune soit un montant de subvention de 12 279 €.

DE_2025_025 Fonds de concours CCTVI et tracteur

VI TRAVAUX COMMUNAUX

A. Point aménagement Godinière : Xavier GAUTHIER rappelle aux élus que le permis d'aménager pour l'aménagement sécurité du chemin de la Godinière a été déposé en date du 4 avril dernier et bien qu'un accord de principe en amont de la part de l'architecte des Bâtiments de France ait été donné, l'avis officiel de consultation est en cours d'instruction. Une réunion préparatoire pour monter le dossier de consultation du marché des travaux est programmée le 2 juin prochain à 16h30 avec le maître d'œuvre, Ligne DAU dans l'optique de lancer le marché mi-juin pour une signature en septembre et un début des travaux en novembre. En parallèle, un compromis de vente doit être signé entre la SNCF et la commune pour l'ancienne maison du garde-barrières et parcelles attenantes ainsi qu'une convention pour mener à bien les travaux sur le parking, parcelles propriétés de la SNCF. Les travaux de canalisation eau potable initiés par Touraine Vallée de l'Indre doivent débuter dès juillet.

B. Point voirie : Christian RONDINEAU informe les élus que le balayage des caniveaux va être externalisé afin de libérer du temps aux agents communaux. Une première phase de fauchage, externalisé lui aussi, a été récemment effectué, une deuxième phase se fera en juillet et une troisième en octobre. Les agents ont acheté un système anti-mousse sur batteries pour une meilleure gestion et 5 tonnes d'enrobé à froid sont stockées pour réduire la facture finale.

VII URBANISME

A. Taxe d'aménagement 2026 : M. le Maire rappelle qu'en avril 2023 a été votée une harmonisation des taux sur la commune à 2.5 % pour toutes les zones du PLU applicable en 2024. M. le Maire propose de ne pas modifier ce taux, les élus suivent cet avis.

B. Déclaration d'Intention d'Aliéner : Les élus décident de ne pas préempter sur :

- le bien et terrain cadastrés B 875-878-881 sis 14 rue des Champs Gibert
- le bien et terrain cadastrés B951 sis 8bis rue des Margallières

VIII REUNIONS A VENIR

- | | |
|--|--|
| • Réunion préparatoire travaux avec Ligne DAU | Lundi 2 juin à 16h30 – mairie |
| • Informations composteur collectif SMICTOM | Mercredi 4 juin à 17h30 - mairie |
| • Commission communication | Lundi 9 septembre à 18h00 – mairie (18/11) |
| • Prochains CM | Lundi 30 juin à 19h00 – mairie |
| | Vendredi 19 septembre à 20h00 – mairie |
| | Vendredi 17 octobre à 20h00 – mairie |
| | Vendredi 14 novembre à 20h00 – mairie |
| | Vendredi 12 décembre à 20h00 – mairie |

X QUESTIONS DIVERSES

- A. Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEL) :** M. le Maire informe les élus de l'arrêté inter préfectoral à la suite de la modification des statuts du SIEIL après intégration de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine au sein de ce syndicat.
- B. AS Monts Basket :** M. le Maire informe les élus qu'il a été saisi par une demande de la commune de Monts pour utiliser le gymnase pour un créneau sportif du club de l'AS Monts Basket pour une période temporaire due à des travaux du gymnase de Monts. En contrepartie de cette mise à disposition, le club pourra proposer des animations à destination des jeunes de Villeperdue.
- C. Offre forteresse Montbazon :** M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré l'association en charge de la forteresse de Montbazon et qu'il a constaté que certaines communes de l'intercommunalité bénéficiaient d'une carte ambassadeur et d'entrées gratuites ; une demande similaire a été sollicitée pour la commune de Villeperdue. Informations et communication sont à venir.
- D. Point abri-vélos sécurisé :** M. le Maire informe les élus que l'abri-vélos sécurisé proposé par la Région a bien été installé à la gare de Villeperdue, cet abri permettant de venir à vélo prendre le train et de laisser son vélo en toute sécurité. Une mise en service devrait se faire rapidement.
- E. Courrier Thilouze-Villeperdue et RD19 :** M. le Maire informe les élus qu'il a signé un courrier conjointement avec le maire de Thilouze à destination du Département pour demander la prise en charge urgente de la RD 19 entre ces 2 communes bien que ces travaux ne soient pas budgétisés pour cette année.
- F. Manifestation des chasseurs :** M. le Maire a montré son soutien à une manifestation de chasseurs devant la mairie samedi 17 mai. Il n'a pas signé le manifeste de la chasse présenté, ce document méritant une lecture plus approfondie, mais témoigne de la nécessité des diverses activités de la chasse sur nos territoires.
- G. Achat livres CM2 :** Anita RAVION informe que les livres offerts aux élèves de CM2 lors de la fête de l'école ont été commandés, il s'agit d'un documentaire sur la France.
- H. SMICTOM et projet composteurs partagés :** Anita RAVION informe les élus qu'un composteur partagé a été installé par le SMICTOM dans le jardin des locatifs communaux derrière l'église. Une réunion d'information est prévue le 4 juin à 17h30 sur place annoncée par des flyers en amont. La gestion du fonctionnement du composteur est à la charge du SMICTOM.



DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2025_020

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six du mois de mai, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian - M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric

ABSENTS EXCUSES : Mme CHEUVRY Michèle

ABSENTS : Mme MARTINS Inès

POUVOIRS : Mme CHEUVRY Michèle à Mme ROY Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 * de conseillers présents : 13
* de conseillers absents : 2 * pouvoirs : 1 * de votants : 14

OBJET : Personnel communal et création de poste permanent adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1, abrogée et modifiée par l'article 17 de la loi 2019-828 du 06/08/2019, loi de transformation de la fonction publique,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour répondre à un avancement de grade à compter du 8 juin 2025,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les élus, après en avoir délibéré, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDENT de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 8 juin 2025 ; les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

DE_2025_021

OBJET : Personnel communal et création de poste permanent adjoint technique

Vu le code général des collectivités territoriales,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison du besoin de renforcer l'équipe en place et notamment en matière de compétence au services périscolaires et entretien des locaux communaux,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 28/35^e pour renforcer l'équipe en place sur les missions de service de restauration scolaire et entretien des locaux communaux à compter du 1er juin 2025.

Les élus, après en avoir délibéré, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDENT de créer un poste d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon de l'échelle C1, indice brut 367, à temps non complet à hauteur de 28/35^e à compter du 1^{er} juin 2025. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

DE_2025_022

OBJET : Personnel communal et création de poste accroissement activité adjoint technique

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1, abrogée et modifiée par l'article 17 de la loi 2019-828 du 06/08/2019, loi de transformation de la fonction publique,

Vu l'article 19 de la loi 2019-828 du 06/08/2019, loi de transformation de la fonction publique ;

Vu les articles 313-1 et 332.23-1 du Code Générale de la Fonction Publique relatifs aux dispositions particulières du recrutement des contractuels sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir renfort aux services de restauration scolaire et entretien des locaux communaux au vu de l'effectif des élèves de l'école communale, des mouvements de personnel et de l'organisation des services périscolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui propose de recruter un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1, indice brut 367, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32/35^{ème} et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- La création à compter du 16 juin 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1, indice brut 367 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32/35^{ème}.
- Que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 16 juin 2025 au 15 juin 2026 inclus.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut figurant sur la grille indiciaire du grade de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

DE_2025_023

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – *Tableau des effectifs*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1, abrogée et modifiée par l'article 17 de la loi 2019-828 du 06/08/2019, loi de transformation de la fonction publique,

Vu l'exposé des besoins et des évolutions de carrière des agents,

Vu les nouvelles modalités de mise en œuvre du PPCR de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté adoptant les lignes directrices de gestion en date du 23 décembre 2020,

Vu la délibération relative au ratio promus-promouvable du 3 juin 2022,

Vu la possibilité d'avancement de grade d'un adjoint technique territorial au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la délibération DE_2025_020 de création de ce poste à temps complet du 8 juin 2025,

Vu la délibération DE_2025_021 relative à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet du 1^{er} juin 2025,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- 1- De modifier le tableau des effectifs au vu des créations de postes votées en date du 26 mai 2025 et d'arrêter le tableau des emplois de la commune comme suit à effet du 1^{er} juin 2025 :

Poste ou agent - Emploi	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Divers - Observations
Personnel permanent titulaire ou stagiaire			
Rédacteur principal 1ère classe	1	Temps complet	
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	Temps complet	
Adjoint administratif	1	26/35 ^e	
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	2	32/35 ^e	
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	2	35/35 ^e	
Adjoint technique territorial	1	35/35 ^e	
	1	30/35 ^e	
	1	28/35 ^e	
	1	20/35 ^e	

- 2- de l'autoriser à procéder à la signature, au nom de la commune, des contrats, avenants ou arrêtés pour l'ensemble du personnel nécessaire : titulaire, stagiaire ou non titulaire,
- 3- d'inscrire les fonds nécessaires au financement de ces emplois au budget de la commune.

Le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- De modifier le tableau des effectifs au vu des créations de postes votées en date du **26 mai 2025** et d'arrêter le tableau des emplois de la commune comme suit à effet du 1^{er} juin 2025 ainsi présenté,
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la signature, au nom de la commune, des contrats, avenants ou arrêtés pour l'ensemble du personnel nécessaire : titulaire, stagiaire ou non titulaire,
- D'inscrire les fonds nécessaires au financement de ces emplois au budget de la commune

DE_2025_024

OBJET : Budget Finances et subventions 2025

M. le Maire rappelle :

- Que la commune adhère au Comité des Œuvres Sociales Touraine Vallée de l'Indre pour ses agents communaux depuis 2021,
- Que les prestations sont appréciées des agents communaux,
- Que 8 agents communaux adhèrent personnellement en complément au COS TVI,

Vu la demande de subvention du COS TVI reçu le 3 avril dernier basée sur un montant de 30 € par agent communal et 70 € par agent adhérent au COS,

Après délibération, le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2025 :

- 860 € au Comité d'Œuvres Sociales de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

DE_2025_025

OBJET : Budget Finances et fonds de concours généraux Touraine Vallée de l'Indre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 alinéa V et suivants ;
Vu les règlements des fonds de concours généraux,
Vu la délibération de la Communauté de Communes D2025-117 du 15 mai 2025,

M. le Maire rappelle :

- Que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique des territoires a mis en place, en appui de ses communes membres, l'attribution de fonds de concours généraux pour des projets en investissement ;
- Que les communes peuvent solliciter ce fonds de concours cumulable avec les montants non utilisés les années précédents sur la durée du mandat ;
- Que les dépenses éligibles doivent répondre au règlement des fonds de concours généraux ,
- Que le fonds de concours est plafonné à 50 % du solde de l'opération restant à charge de la commune ;
- Que cette demande de fonds de concours peut être formulée à tout moment de l'année en cours ;

M. le Maire propose de déposer une demande au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre de l'achat d'un nouveau tracteur aux fins de travaux d'entretien, de gestion et d'embellissement de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de solliciter une subvention au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 50 % de l'investissement de l'achat d'un nouveau tracteur aux fins de travaux d'entretien, de gestion et d'embellissement de la commune soit un montant de subvention de 12 279 €.

Liste et N° des délibérations prises :

IV-A - DE_2025_020 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

IV-B - DE_2025_021 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial

IV-C - DE_2025_022 Personnel communal et création poste adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

VI-D - DE_2025_023 Personnel communal et tableau des effectifs

V-A - DE_2025_024 Subvention COS TVI 2025

V-B - DE_2025_025 Fonds de concours CCTVI et tracteur

Signature des membres présents

M. DUPEY Frédéric, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme MORIN Magali, 2^{ème} Adjointe

M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} Adjoint – secrétaire de séance

Mme CHEUVRY Michèle - absente excusée avec pouvoir donné

Mme RAVION Anita

Mme ROY Isabelle – 1 pouvoir

Mme ROY-BOUTELOUP Cécile

M. MESNARD Olivier

M. RONDINEAU Christian

MARTIN Julien

M. SAUVAGE Jean-Baptiste

Mme THOMMEREL Marine

Mme MARTINS Inès – absente

M. GUILLOT Frédéric